

Conseil Municipal du 29 août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 août à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil, sous la présidence de M. Jean-Pierre LE ROUX, Maire.

Etaient présents : M. Mmes Jean-Pierre LE ROUX, Maire, Michel FEDERICI, Marie-Line BACHELOT, Sandrine DEBUS, Jérôme CLERET, Adjoints au Maire, Sylvie GUITTON, Anna DESPRES, Thierry ABRAHAM, Lionel VILQUIN, Sylvie BALLON, Julien PERIER, Patrice SOTO, Bruno ANQUETIL, Guillaume VILLETTTE, Catherine MAC GRATH.

Etaient absents excusés : Mmes Anne CROISE, Céline MACHADO DA SILVA, Clémentine SOURCE.

Pouvoirs : M. Jean-Claude COLIN, pouvoir à M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Philippe MATHIERE, pouvoir à Mme Sandrine DEBUS, M. Jean-Luc BARAGUAY, pouvoir à Mme Marie-Line BACHELOT, M. Hervé GUITTON pouvoir à M. Jérôme CLERET, Mme Martine FONTAINE pouvoir à M. Michel FEDERICI.

Monsieur Michel FEDERICI a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I – Intercom Bernay Terres de Normandie : modification statutaire – changement de siège

Le nouveau siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est fixé au 1025 route de Broglie à Bernay.

Cette modification de siège doit s'opérer par une modification statutaire qui doit être validée par les communes de l'EPCI en respectant les conditions de majorité suivantes :

- Les 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population

OU

- La moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population

A l'unanimité, les membres du Conseil approuvent ce changement de siège.

II – Intercom Bernay Terres de Normandie : Caf – Convention territoriale Globale Intercommunale

La CAF informe de la possibilité pour les communes de l'IBTN gestionnaires d'une offre de service conventionnée avec la Caf (Ps Alsh, Accueil adolescents,...) de signer la Convention Territoriale Globale intercommunale permettant ainsi de bénéficier du plancher de financement pour l'offre existante.

Ce plancher de financement représenterait un montant supplémentaire d'environ 14 600€.

A l'unanimité, après avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention territoriale globale ainsi que tous les documents afférents.

III – Intercom Bernay Terres de Normandie : Convention multipartite, PVD avenant

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » l'Intercom Bernay Terres de Normandie et 5 communes signataires mutualisent des postes de chef de projet ingénierie et chef de projet coordinateur.

Le 24 janvier dernier, le conseil a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention multipartite de mutualisation de ces postes.

A ce jour des modifications interviennent et donnent lieu à avenant(s) : nouveaux recrutements suite à des départs.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer tout avenant en rapport.

IV – Bailleurs sociaux : Gestion en flux

Cette délibération fait suite à la mise en place de la réforme relative à la gestion des droits de réservation en flux annuel conformément aux dispositions de la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

Rappel : les logements sociaux de la commune sont répartis entre 4 bailleurs : Mon Logement 27, la Siloge, le Logement familial de l'Eure et Orne-Habitat. La gestion en « flux » des contingents de logements sociaux doit s'appliquer, dorénavant, en lieu et place de la gestion de « stock », en cours jusque-là.

Il a été communiqué par ML7 un état exhaustif des logements conventionnés dont ce bailleur est propriétaire sur la commune et dont celle-ci est réservataire du fait de s'être portée garante d'un certain nombre d'emprunts.

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, il convient de signer une convention de gestion en vue de l'attribution des logements dont ML27 est propriétaire sur la commune.

Cette convention fera l'objet d'un bilan annuel dont le 1^{er} interviendra en février 2025.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et par anticipation, l'autorise, dans ce même cadre, à signer les futures conventions avec les 3 autres bailleurs propriétaires de logements sur la commune.

V- Demandes de subvention : projet de padel

Pour rappel, Le Club de Tennis sollicite la ville afin de construire deux padels permettant d'accueillir des compétitions : le padel est un sport de raquette qui combine des éléments du tennis et du squash. Il se joue en double sur un terrain clos par des vitres et des grillages. Le Président de la Fédération Française de Tennis dit "Le padel est une pratique qui recrée du lien social et de la convivialité. Il redonne de l'oxygène au tennis ».

Coût estimatif des travaux : 123 250.00 € HT

Suite à la délibération du 11 avril 2023, la ville a déposé un dossier de demande de subvention auprès de Département de l'Eure et de l'Agence Nationale des Sports.

L'ANS ayant accompagné la collectivité l'an passé pour le Foot à 5, la ville n'est pas prioritaire cette année.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur le maire à déposer ce dossier.

VI – Demande de subvention : parking paysager rue du Château

L'ancien arsenal des pompiers va être détruit fin 2023.

Afin de sécuriser les entrées et sorties de l'école Commandant Cousteau, la ville envisage de créer un parking paysager d'environ 25 places

Coût estimatif du projet : 149 948 € HT

Des aides peuvent être accordées.

A l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à solliciter les subventions liées à ce projet.

VII -Dérogation à la règle du repos dominical pour 2024

Conformément à l'article L 3132-26 du Code du travail, les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche peuvent supprimer le repos de certains dimanches.

La dérogation au repos dominical doit être autorisée par délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2024, les dates seront précisées par un arrêté pris avant le 31 décembre 2023.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil donne un avis favorable à ce projet.

VIII – Dérogation à la règle du repos dominical des salariés de l’automobile pour 2024

Afin de faciliter la préparation des opérations portes ouvertes qui auront lieu dans le secteur automobile en 2024, MOBILIANS a consulté les représentants des marques automobiles pour connaître les dates qui leur conviendraient en matière de dérogation au repos dominical. Cinq dates ont été arrêtées : 14 janvier, 17 mars, 16 juin, 15 septembre et 13 octobre.

Les concessionnaires souhaitant ouvrir leurs établissements à ces dates devront solliciter l'autorisation auprès de la municipalité.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent l'ouverture aux dates demandées.

IX – Désignation du référent déontologue des élus locaux

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (loi 3DS) prévoit notamment que tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Chaque collectivité doit donc proposer à ses élus un référent déontologue des élus au 1^{er} juin 2023.

Le CDG 27 propose la possibilité de recours aux référents déontologues suivants :

* Monsieur Philippe BOETON, ancien premier conseiller à la Chambre Régionale des Comptes de Normandie, juriste, enseignant et spécialiste de la gestion publique locale

* Madame Sylvie CALENTIER, ancienne directrice des marchés publics à la Métropole Rouen Normandie

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent ces nominations.

X – Composition des commissions communales, CCAS et commission d'appels d'offres

Du fait de la démission d'un conseiller municipal, il convient de recomposer différentes commissions communales :

CCAS :

- 1 membre élu Marie-Line BACHELOT

Commission d'appels d'offres :

- 1 membre suppléant Sandrine DEBUS

S.A.E.P Vallée de la Risle : 1 suppléant Patrice SOTO

S.A.E.P de la Charentonne : 1 suppléant Guillaume VILLETTTE

Mon Logement 27 : 1 suppléant Anna DESPRES

Commissions communales :

- Commission des affaires scolaires et culturelles : Bruno ANQUETIL, Sylvie BALLON
- Commission Fêtes, Loisirs : Guillaume VILLETTTE, Sylvie GUITTON, Sylvie BALLON

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent ces nominations.

XI – Accueils périscolaires : modification du règlement intérieur

Les 2 écoles « Commandant Cousteau » et « Petit Poucet » ayant fusionné, il convient d'établir un règlement intérieur unique et de modifier l'article 6 sur les conditions de départ des enfants.

A l'unanimité, les membres du Conseil après en avoir délibéré, approuvent ces changements.

XII – TAP ; convention avec les associations et les autoentrepreneurs

Comme l'année précédente, des prestataires (associations et autoentrepreneurs) souhaitent intervenir auprès des enfants des écoles pour des activités dans le cadre des T.A.P. pour l'année scolaire 2023-2024.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat.

XIII – Modification de la durée hebdomadaire de service

Vu les besoins du service,

Vu l'accord du comité social territorial en date du 29 août 2023,

Monsieur le Maire propose d'approver la modification de durée hebdomadaire de service suivante :

Emploi : Adjoint territorial d'animation

Durée actuelle : 25h18

Nouvelle durée : 35h00

Date d'effet : 1^{er} septembre 2023

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent cette modification.

XIV – Emplois non permanents – CDD TAP et périscolaires

Vu le renouvellement du P.E.D.T pour 3 ans (2022-2024),

Vu les effectifs pour la prochaine rentrée scolaire,

Vu les besoins d'accompagnateurs pour les différents bus,

Vu les agents en arrêt maladie,

Il convient de renforcer les effectifs des services animation et entretien à compter du 1^{er} septembre 2023 comme suit :

Pour le service temps périscolaires 3 CDD de 12 mois, 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation territorial :

- 1 CDD de 16.79/35^{ème}
- 1 CDD de 15.23/35^{ème}
- 1 CCD de 14.44/35^{ème}

Pour le service T.A.P : 8 CDD de 12 mois, 10^{ème} échelon du grade d'animateur principal 1^{ère} classe

- 5 CDD de 5.23/35^{ème}
- 1 CDD de 3.92/35^{ème}
- 1 CDD de 2.61/35^{ème}
- 1 CDD de 1.31/35^{ème}

A l'unanimité, après en avoir délibéré, les membres du Conseil valident ces recrutements.

Manifestations à venir

- Samedi 9 septembre 15h à 16h30 : concert Piaf parc Chantereine – IBTN
- Mercredi 20 septembre 14h à 19h : Don du sang Espace Robert Fort
- Jeudi 5 octobre : festival du goût Espace Robert Fort et parc – IBTN
- Vendredi 6 octobre : manifestation canine Parc Chantereine
- Samedi 7 octobre à 18h : concert « In Deed » Espace Robert Fort
- Dimanche 15 octobre : Fête de la gastronomie Espace Robert Fort et Parc – IBTN
- Dimanche 15 octobre : Octobre Rose (à valider)
- Dimanche 22 octobre : Salon d'Automne
- Dimanche 29 octobre à 12h : repas des Anciens Espace Robert Fort

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20H00.